

M. DC. XXVI.

Ordre des quatre Mandians. p. 524

*La Censure du livre de la Somme Theologique
du Pere Garasse.* p. 527

*Arrest du Conseil d'Etat du 18. Juillet 1626.
portant evocation de tous les differents surve-
nus entre les Docteurs de la Faculté de Theo-
logie.* p. 530

Les Docteurs de la Faculté tous d'accord de censu-
rer le livre de Santarel (pour la pernicieuse Doctri-
ne qui y estoit contenuë,) mais non pas des termes
auxquels la Censure estoit conceüe. Les Docteurs
des Ordes des quatre Mandians auront leur entrée
aux Assemblies de la Faculté comme au precedent,
jusques à ce qu'il y ait esté pourueu par le Roy.

*Autre Arrest du Conseil d'Etat, donné sur la
Requete des Superieurs des maisons des qua-
tre Mandians de Paris, poursuivans l'execu-
tion du susdit Arrest d'evocation.* p. 533

Defenses de traiter du Pouvoir des Roys, sans en
avoir obtenu Lettres Patentes du Roy signees en
commandement.

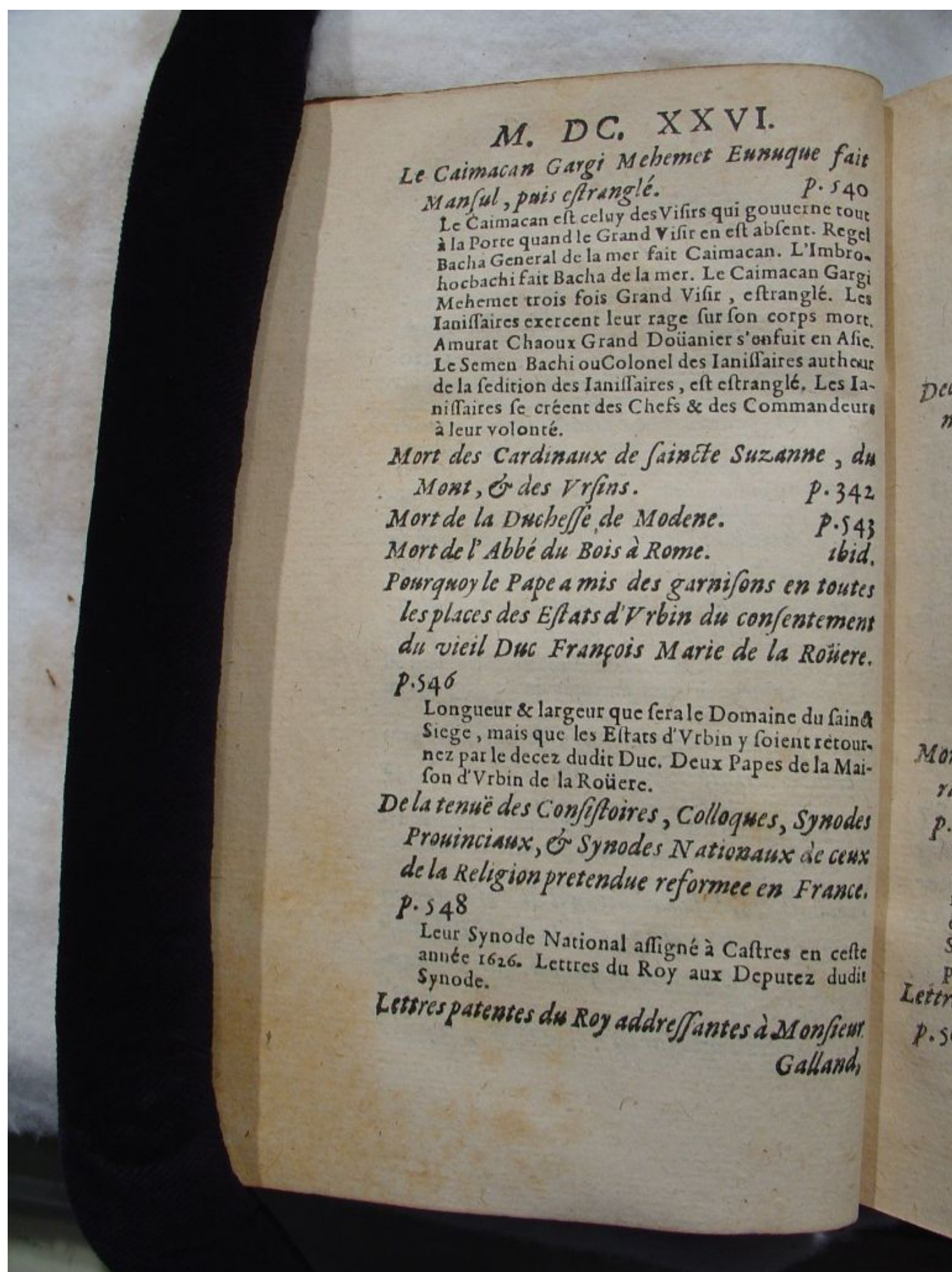
*Continuation du siege de Bagadet par les Turcs
és mois de Juillet & d'Aoust.* p. 536

L'Euphrate sert de barriere entre les armées des
Turcs & des Perles. Estat de l'armée des Turcs de-
vant Bagadet. Les Arabes des deserts fauorifient
les Perles.

*Fort basti sur le bord du Canal du Bosphore pour
empescher les Cosaques de la Russe Polonoise
de plus aller pirater jusques devant Constam-
tinople.* p. 538

Victoire des Turcs sur les Cosaques Russes p. 539

Table_1626_32.jpg



M. DC. XXVI.

Le Caimacan Gargi Mehemet Eunuque fait Mansul, puis estranglé. P. 540

Le Caimacan est celuy des Visirs qui gouuerne tout à la Porte quand le Grand Visir en est absent. Regel Bacha General de la mer fait Caimacan. L'Imbro-hocbach fait Bacha de la mer. Le Caimacan Gargi Mehemet trois fois Grand Visir, estranglé. Les Janissaires exercent leur rage sur son corps mort. Amurat Chaoux Grand Douanier s'enfuit en Asie. Le Semen Bacha ou Colonel des Janissaires autheur de la sedition des Janissaires, est estranglé. Les Janissaires se créent des Chefs & des Commandeurs à leur volonté.

Mort des Cardinaux de sainte Suzanne, du Mont, & des Vrsins. P. 342

Mort de la Duchesse de Modene. P. 543

Mort de l'Abbé du Bois à Rome. *ibid.*

Pourquoy le Pape a mis des garnisons en toutes les places des Estats d'Urbain du consentement du vieil Duc François Marie de la Roüere. P. 546

Longueur & largeur que sera le Domaine du saint Siege, mais que les Estats d'Urbain y soient retournez par le decez dudit Duc. Deux Papes de la Maison d'Urbain de la Roüere.

De la tenuë des Consistoires, Colloques, Synodes Prouvinciaux, & Synodes Nationaux de ceux de la Religion pretendue reformee en France. P. 548

Leur Synode National assigné à Castres en ceste année 1626. Lettres du Roy aux Deputez dudit Synode.

Lettres patentes du Roy adressantes à Monsieur. Galland,

M. DC. XXVI.

Ce que ledit sieur Galland dit au Synode apres la lecture de sa Cōmission. Son exhortatiō au Synode & à ceux de ladite Religion à l'observatiō des Edicts: à demeurer en l'obeyssance: viure en paix avec leurs Concitoyens Catholiques: de n'auoir plus d'intelligēces hors le Royaume: de faire leur declaration contre les enuolopez en la faction d'Espagne: que les Ministres n'eussent plus à se mesler que del'exercice de leur profession, & à ne sortir plus du Royaume pour s'aller habiter aux pays estrangers sans en faire demande au Roy.

Declaration des Ministres & Anciens dudit Synode conforme ausdites propositions. p. 539

Sur les exhortations aux peuples de leur Religion à viure en toute equanimité avec les Catholiques. Plaintes. Intelligences, & correspondances. Protestation de n'auoir trempé en aucune Conspiration avec l'Espagne, ny aucun des Ministres leurs Collegues: leur intention de ne traiter aucunes affaires politiques en leurs Synodes, si ce n'estoit pour obeyr au Roy. Offre franche de se soubsmettre aux Loix de l'Estat, & d'aduertir les Ministres François qui seront requis par des Princes & Estats estrangers d'aller seruir en leurs Eglises, de ne sortir du Royaume sans permission du Roy.

Mort du sieur Munial l'un des Deputez Generaux de ladite Religion resident en Cour.

p. 563

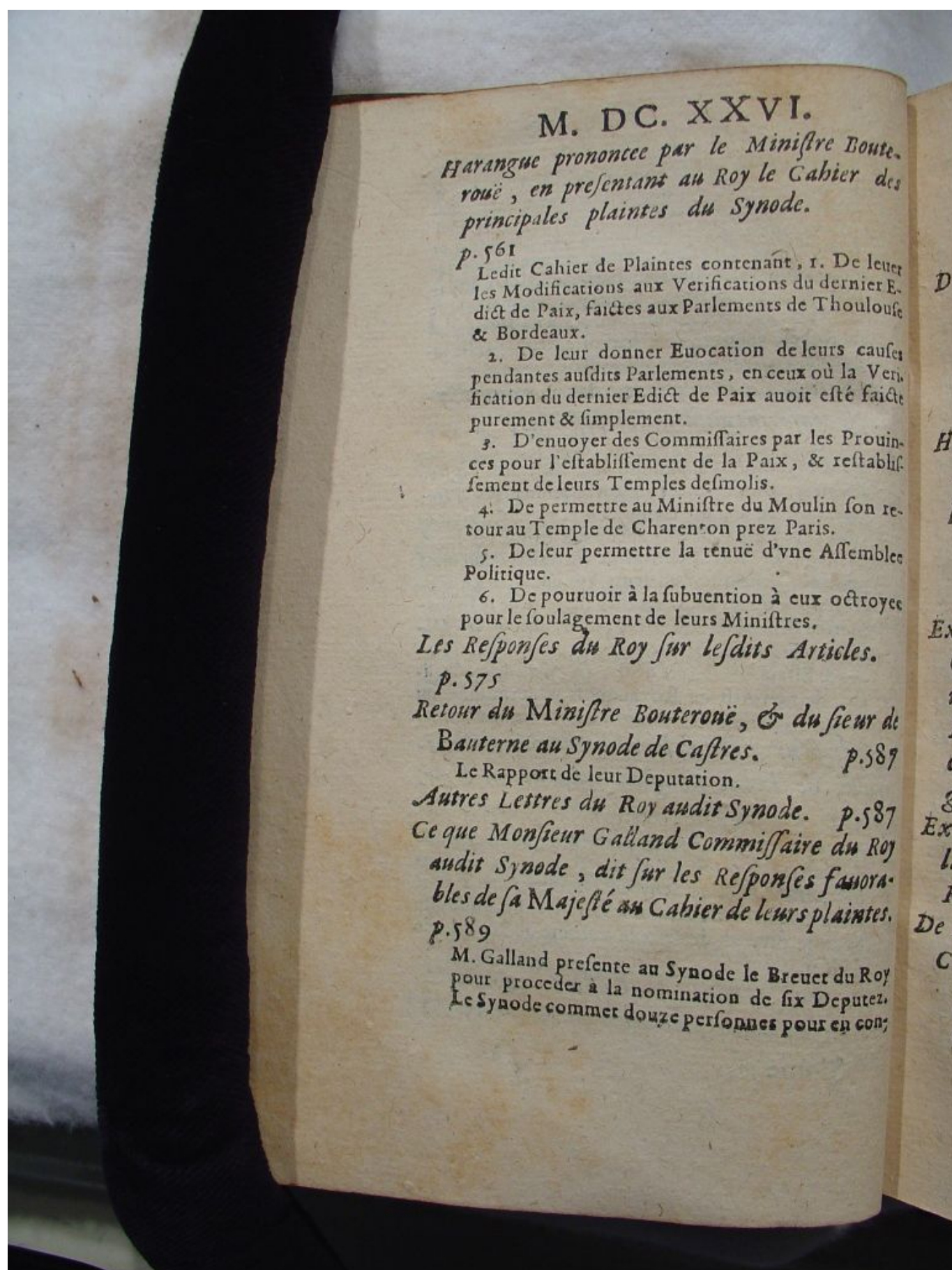
Breuet du Roy, portant permission audit Synode de Castres de proceder à l'ellection de six personnes, desquelles le Roy en choisiroit deux pour estre Deputez Generaux à sa suite. Pourquoy le Synode dilayoit de faire la volonté du Roy portée par son Breuet.

Lettre du Synode de Castres au Roy:

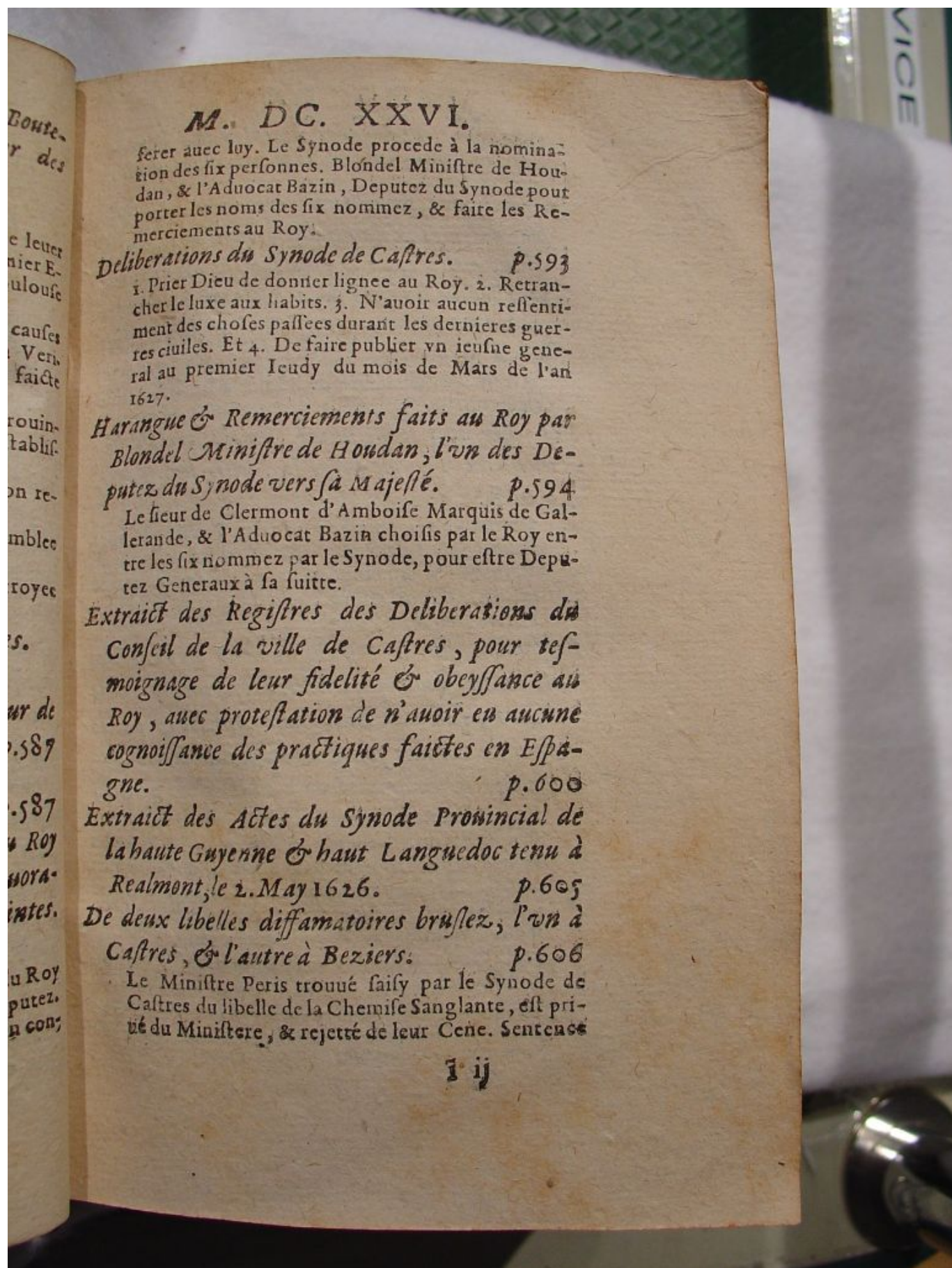
p. 566

Tome 12:

Table_1626_34.jpg



Table_1626_35.jpg



M. DC. XXVI.

ferer avec luy. Le Synode procede à la nomination des six personnes. Blondel Ministre de Houdan, & l'Aduocat Bazin, Deputez du Synode pour porter les noms des six nommez, & faire les Remerciements au Roy.

Deliberations du Synode de Castres. p.593

1. Prier Dieu de donner lignee au Roy. 2. Retrancher le luxe aux habits. 3. N'auoir aucun ressentiment des choses passees durant les dernieres guerres ciuiles. Et 4. De faire publier vn ieusne general au premier Ieudy du mois de Mars de l'an 1627.

Harangue & Remerciements faits au Roy par Blondel Ministre de Houdan, l'un des Deputez du Synode vers sa Majesté. p.594

Le sieur de Clermont d'Amboise Marquis de Gallerande, & l'Aduocat Bazin choisis par le Roy entre les six nommez par le Synode, pour estre Deputez Generaux à sa suite.

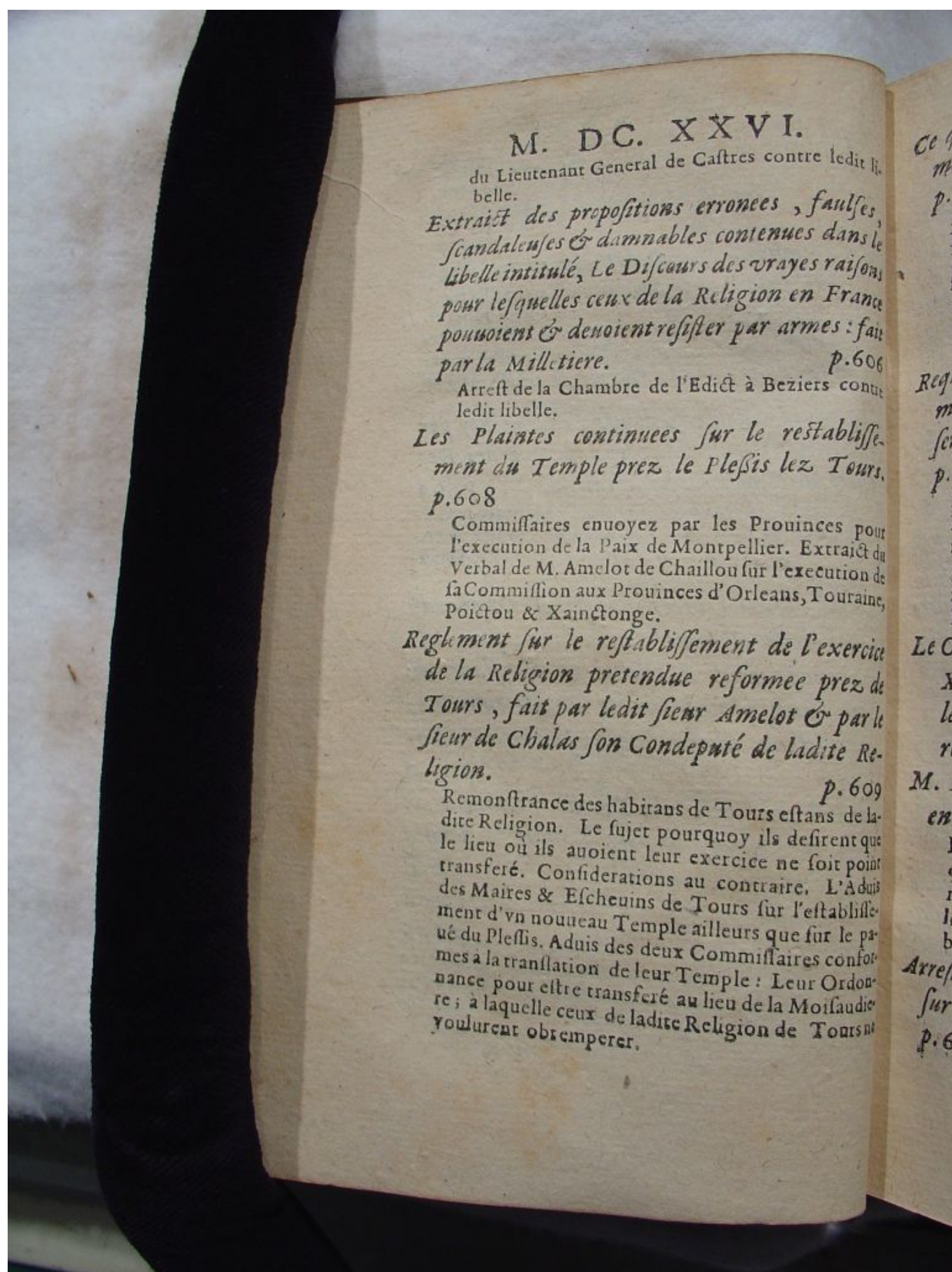
Extraict des Registres des Deliberations du Conseil de la ville de Castres, pour témoignage de leur fidelité & obeysance au Roy, avec protestation de n'auoir eu aucune cognoissance des practiques faictes en Espagne. p.600

Extraict des Actes du Synode Provincial de la haute Guyenne & haut Languedoc tenu à Realmont, le 2. May 1626. p.605

De deux libelles diffamatoires bruslez, l'un à Castres, & l'autre à Beziers. p.606

Le Ministre Peris trouué saisy par le Synode de Castres du libelle de la Chemise Sanglante, est priué du Ministère, & rejeté de leur Cene. Sentence

Table_1626_36.jpg



M. DC. XXVI.

du Lieutenant General de Castres contre ledit libelle.

Extrait des propositions erronees, faulces, scandaleuses & damnales contenues dans le libelle intitulé, Le Discours des vrayes raisons pour lesquelles ceux de la Religion en France pouvoient & denoient resister par armes: fait par la Millietiere.

p. 606

Arrest de la Chambre de l'Edict à Beziers contre ledit libelle.

Les Plaintes continuees sur le reſtaſſement du Temple prez le Plessis lez Tours.

p. 608

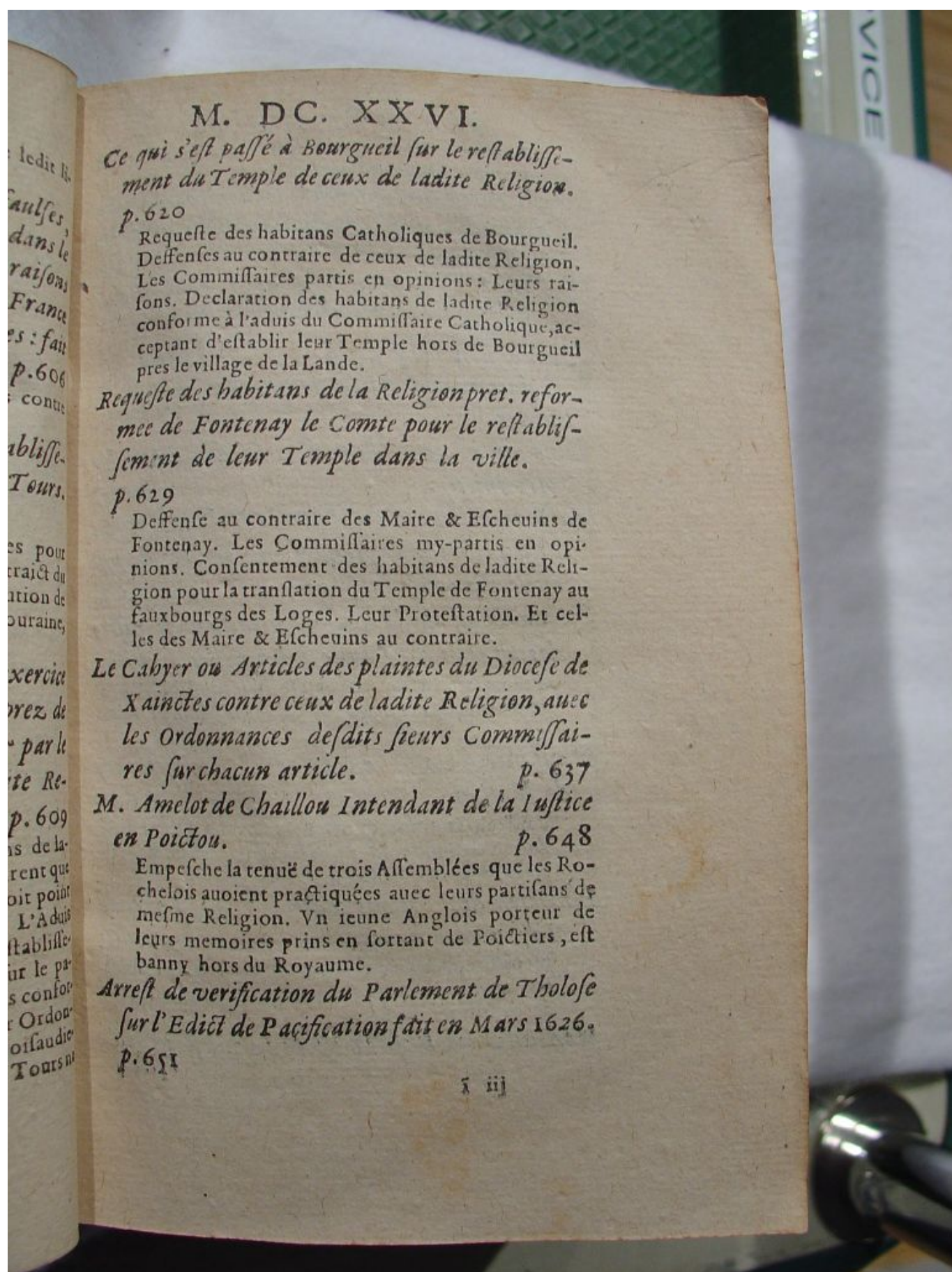
Commisſaires enuoyez par les Prouinces pour l'execution de la Paix de Montpellier. Extraict du Verbal de M. Amelot de Chaillou sur l'execution de la Commission aux Prouinces d'Orleans, Touraine, Poictou & Xainctonge.

Reglement sur le reſtaſſement de l'exercice de la Religion pretendue reformee prez de Tours, fait par ledit ſieur Amelot & par le ſieur de Chalas ſon Condeputé de ladite Religion.

p. 609

Remonstrance des habitans de Tours estans de ladite Religion. Le sujet pourquoy ils desirerent que le lieu où ils auoient leur exercice ne soit point transferé. Considerations au contraire. L'Aduis des Maires & Escheuins de Tours sur l'establissement d'un nouveau Temple ailleurs que sur le parue du Plessis. Advis des deux Commisſaires conformes à la translation de leur Temple: Leur Ordonnance pour estre transferé au lieu de la Moifaudiere; à laquelle ceux de ladite Religion de Tours ne voulerent obtemperer.

Table_1626_37.jpg



M. DC. XXVI.

Ce qui s'est passé à Bourgueil sur le reſtaſſement du Temple de ceux de ladite Religion.

p. 620

Requeſte des habitans Catholiques de Bourgueil. Deſſenſes au contraire de ceux de ladite Religion. Les Commiſſaires partis en opinions: Leurs raiſons. Declaration des habitans de ladite Religion conforme à l'aduiſ du Commiſſaire Catholique, acceptant d'eſtablir leur Temple hors de Bourgueil pres le village de la Lande.

Requeſte des habitans de la Religion pret. reformee de Fontenay le Comte pour le reſtaſſement de leur Temple dans la ville.

p. 629

Deſſenſe au contraire des Maire & Eſcheuins de Fontenay. Les Commiſſaires my-partis en opinions. Conſentement des habitans de ladite Religion pour la tranſlation du Temple de Fontenay au fauxbourg des Loges. Leur Proteſtation. Et celles des Maire & Eſcheuins au contraire.

Le Cabyer ou Articles des plaintes du Diocèſe de Xainctes contre ceux de ladite Religion, avec les Ordonnances deſdits ſieurs Commiſſaires ſur chacun article.

p. 637

M. Amelot de Chaillou Intendant de la Juſtice en Poictou.

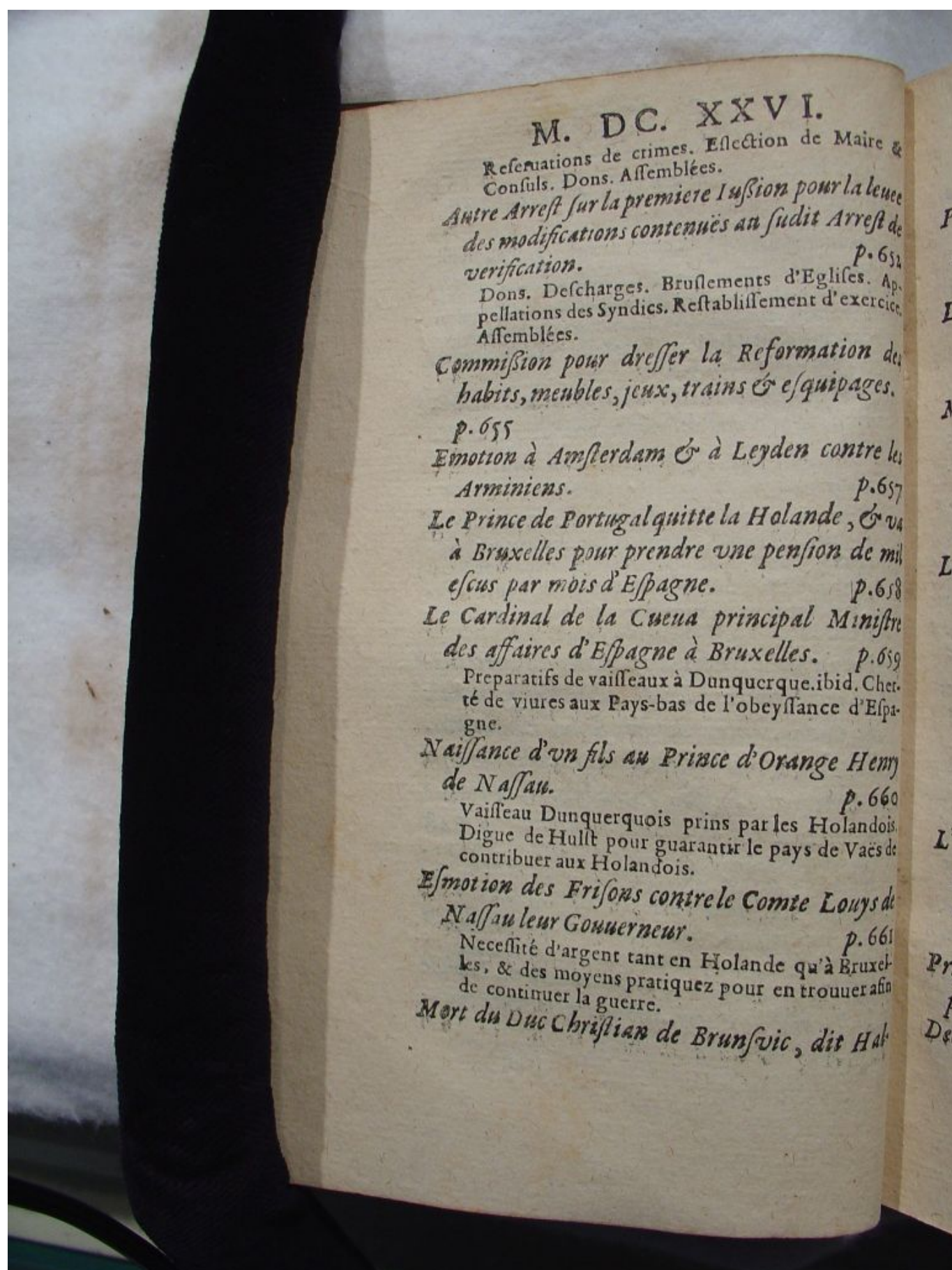
p. 648

Empeſche la tenuë de trois Aſſemblées que les Rochelois auoient practiquées avec leurs partiſans de meſme Religion. Vn ieune Anglois porteur de leurs memoires prins en ſortant de Poictiers, eſt banny hors du Royaume.

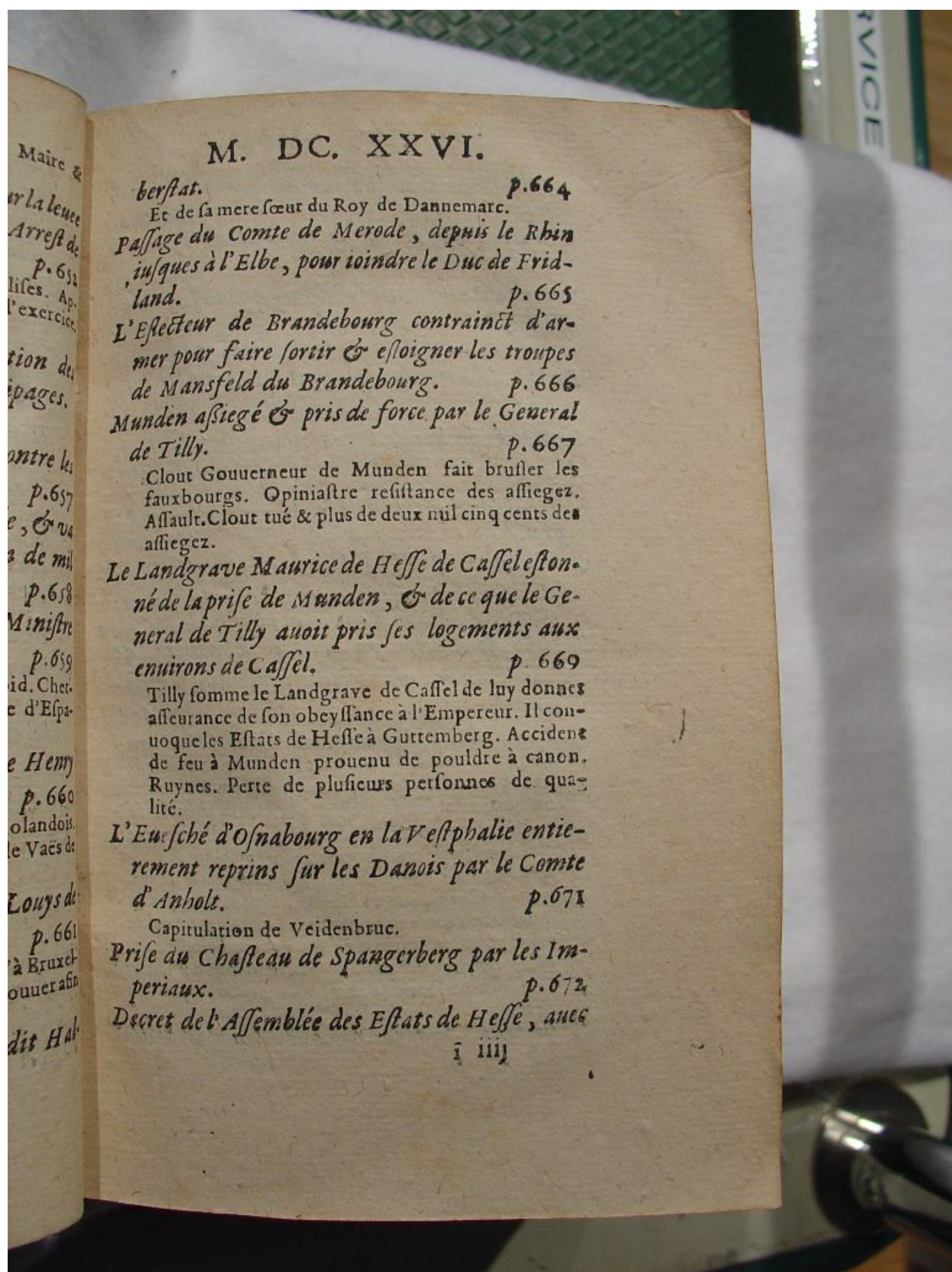
Arreſt de verification du Parlement de Tholoſe ſur l'Edict de Pacification fait en Mars 1626.

p. 651

Table_1626_38.jpg



Table_1626_39.jpg



M. DC. XXVI.

berstat.

p. 664

Et de sa mere sœur du Roy de Dannemarc.

Passage du Comte de Merode, depuis le Rhin
jusques à l'Elbe, pour ioindre le Duc de Frid-
land.

p. 665

L'Esecteur de Brandebourg contrainct d'ar-
mer pour faire sortir & esloigner les troupes
de Mansfeld du Brandebourg.

p. 666

Munden assiegé & pris de force par le General
de Tilly.

p. 667

Clout Gouverneur de Munden fait bruler les
fauxbourgs. Opiniastre resistance des assiegez.
Assault. Clout tué & plus de deux mil cinq cents des
assiegez.

Le Landgrave Maurice de Hesse de Cassel eston-
né de la prise de Munden, & de ce que le Ge-
neral de Tilly auoit pris ses logements aux
enuirons de Cassel.

p. 669

Tilly somme le Landgrave de Cassel de luy donner
assurance de son obeysance à l'Empereur. Il con-
uoque les Estats de Hesse à Guttemberg. Accident
de feu à Munden prouenu de pouldre à canon.
Ruynes. Perte de plusieurs personnes de qua-
lité.

L'Eusché d'Osnabourg en la Vestphalie entie-
rement reprins sur les Danois par le Comte
d'Anholt.

p. 671

Capitulation de Veidenbruc.

Prise du Chasteau de Spangerberg par les Im-
periaux.

p. 672

Decret de l'Assemblée des Estats de Hesse, avec

i iiii

Table_1626_40.jpg

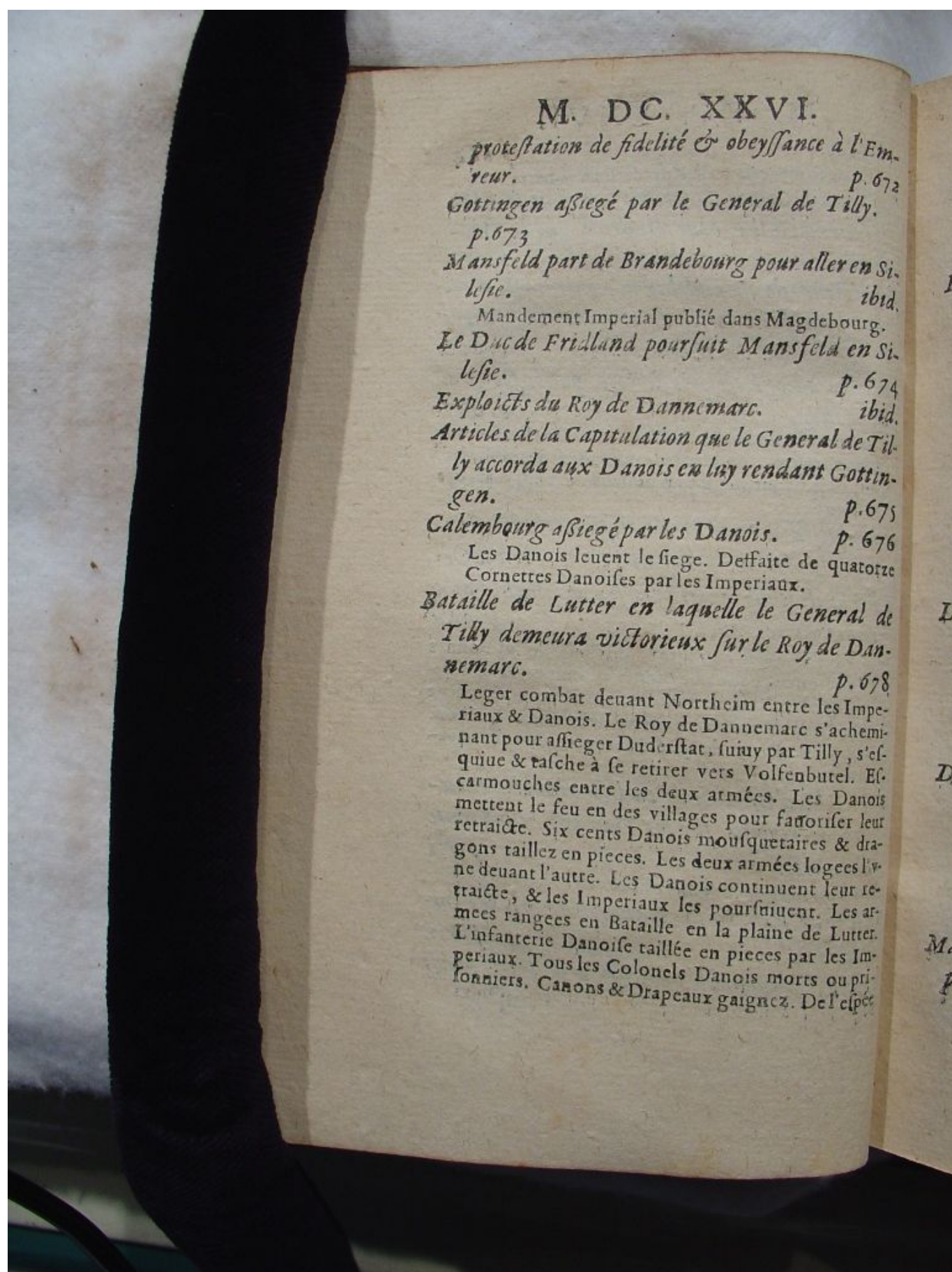


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan